

Référentiel professionnel de l'ouvrier qualifié en travaux forestiers de Sylviculture et de Bûcheronnage

niveau V de qualification professionnelle (CAPA, BEPA)

L'ouvrier qualifié en travaux forestiers est un salarié employé par des entrepreneurs de travaux forestiers, des exploitants forestiers, des propriétaires forestiers, des industries papetières, des scieurs ou leur société d'approvisionnement, les coopératives forestières, l'Office national des forêts...

Dans le cas particulier de la récolte des bois il peut être tâcheron salarié, c'est-à-dire avoir des contrats de coupe auprès de différents employeurs.

L'ouvrier qualifié en travaux forestiers effectue son travail sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, mais de manière autonome. Le degré de spécialisation de ses tâches et l'organisation du travail est fonction de la taille et du type d'entreprise qui l'emploie.

Dans l'exécution de ses tâches, il doit respecter les réglementations en vigueur, organiser son travail ; il est donc amené à prendre des décisions. Ses tâches varient selon qu'il réalise des travaux de sylviculture ou de bûcheronnage.

Tous les travaux de l'ouvrier qualifié en travaux forestiers devront prendre en compte la dimension environnementale dans le cadre de la gestion durable des forêts.

A — Compétences générales

1. Il organise son travail et effectue les différentes tâches en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et d'efficacité optimale et dans le respect de la protection de l'environnement et des peuplements

- il prend connaissances des consignes de chantier
- il appréhende l'ensemble des contraintes liées aux multiples usages de la forêt
- il prend en compte les diverses réglementations
- il reconnaît le chantier et ses accès : situe une parcelle sur le terrain et matérialise les limites, évalue la surface, repère les contraintes...
- il exécute les consignes de balisage du chantier
- il estime le temps nécessaire à la réalisation du chantier, les difficultés probables qu'il va rencontrer et sa productivité prévisionnelle
- il calcule le coût du chantier en fonction du cahier des charges et des caractéristiques du chantier
- il négocie son contrat de travail au temps ou à la tâche dans le cas d'un tâcheron
- il respecte les consignes de chantier
- il organise son chantier dans l'espace et dans le temps, dans un souci d'efficacité, d'économie d'efforts et de qualité et dans le respect de sa santé, en fonction des matériels dont il dispose
- il planifie son activité sur ses différents chantiers dans l'espace et dans le temps (organisation des déplacements, besoins en fournitures...)
- il choisit et prépare son matériel, ses fournitures et ses accessoires
- il connaît et respecte les consignes de sécurité individuelle (port des équipements de protection individuel (EPI), collective (y compris celles découlant d'éventuel plan de prévention) et les consignes de sécurité propres à chaque chantier
- il connaît les produits phytosanitaires qu'il est amené à employer, il sait les utiliser dans des conditions de sécurité pour lui-même et pour l'environnement
- il connaît et respecte les règles d'hygiène, les gestes et postures de travail, les gestes élémentaires de survie et les procédures d'alerte
- il réagit à une situation anormale ou imprévue, adapte son mode de conduite en fonction d'un aléa ou d'un danger

- il apprécie les circonstances de mise en œuvre du droit de retrait et respecte la procédure correspondante
- il veille à la propreté du chantier
- il procède au nettoyage, vérification et rangement des différents équipements, matériels et produits utilisés
- il s'informe des conditions de sécurité et d'intervention des autres entreprises intervenant sur le chantier et travaille au sein d'une équipe intégrée
- il connaît et limite dans ses activités les risques d'incendie en forêt ; il participe à la lutte en repérant et éteignant les foyers naissants

2 . Il raisonne et réalise ses investissements dans le cas des tâcherons et de certains autres salariés

3 . Il assure l'entretien courant des différents équipements et matériels, il diagnostique les pannes

- il maîtrise l'affûtage de ses matériels

4 . Il rend compte de ses travaux

- il rend compte de son activité (déroulement, difficultés rencontrées, résultats), dans des délais appropriés et dans les meilleures conditions possibles en fonction des différents moyens de communication dont il dispose
- il enregistre les données se rapportant au suivi des matériels et équipements, et du travail sur des documents prévus à cet effet (fiche d'exécution des travaux, carnet de chantier)
- il analyse le travail effectué : il calcule sa production journalière, il détermine ses prix de revient

5. Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale

- il connaît le fonctionnement de l'entreprise, les relations de l'entreprise avec ses partenaires (fournisseurs, clients...) ainsi que son environnement socioprofessionnel
- il situe son activité dans l'organisation générale de l'entreprise
- il sait communiquer à l'intérieur de son entreprise et s'adresser à différents échelons
- il recherche ses employeurs, ses chantiers et présente ses services dans le cas des tâcherons
- il identifie les éléments de droit du travail qui organisent la vie professionnelle : conventions collectives, contrat de travail, règlement intérieur, CHSCT...
- il utilise les différents documents de la vie professionnelle et sociale : contrat d'assurance, fiche de paie, moyens de paiement... et assure les différentes démarches liées à son travail, sa protection sociale et sa vie familiale
- il s'informe sur son domaine d'activité : journaux professionnels, salons, principales réglementations, innovations technologiques, sessions de formation permanente...

B — Compétences liées aux travaux de Sylviculture

1. Il observe et apprécie l'état d'un peuplement forestier, d'une parcelle forestière

- il sait expliquer l'écosystème forestier et le respecte
- il connaît les essences forestières, spécialement à l'état juvénile
- il connaît et identifie les différents types de sylviculture
- il repère les anomalies sanitaires
- il repère les contraintes pédologiques et hydrologiques de la parcelle

2. Il pratique les travaux de boisement et de reboisement en respectant les consignes de l'employeur

- il maîtrise les différentes techniques de boisement et de reboisement
- il utilise des matériels manuels ou motorisés, portatifs ou légers
- il nettoie et débroussaille le terrain avant le semis ou la plantation (manuellement, mécaniquement ou chimiquement)
- il prépare le sol
- il matérialise les lignes sur le terrain (jalonnement), il participe à des piquetages
- il vérifie la qualité des plants, veille à leur bonne conservation et procède à leur mise en place en forêt
- il procède à la fertilisation, aux amendements et aux traitements phytosanitaires

3. Il entretient les peuplements forestiers en respectant les consignes de l'employeur

- il identifie les techniques de sylviculture et leurs incidences sur la qualité des peuplements et maîtrise les techniques d'entretien
- il effectue des dégagements de peuplement, des regarnis et des dépressages (manuellement, mécaniquement et chimiquement)
- il pratique le débroussaillage de sécurité contre les incendies
- il traite les plantations contre les attaques d'insectes, les maladies, les adventices, les protège contre le gibier, le bétail et les rongeurs
- il assure les soins culturaux courants : fertilisation, travail du sol
- il effectue les élagages et les tailles de formation
- il sélectionne les arbres en fonction des consignes de l'employeur
- il effectue les cloisonnements culturaux et d'exploitation
- il effectue les premières éclaircies
- il abat des petits bois

C — Compétences liées aux travaux de *Bûcheronnage*

1. Il observe et apprécie l'état d'un peuplement forestier, d'une parcelle forestière

- il connaît les essences forestières
- il repère les anomalies sanitaires
- il identifie les techniques de conduite des peuplements appliquées à la parcelle

2. Il identifie les caractéristiques techniques des chantiers

- il repère les arbres martelés ou sélectionne les arbres à abattre ou à garder en fonction des consignes sylvicoles
- il identifie les techniques et conditions d'exploitation des chantiers
- il identifie les différents types de matériels d'abattage et de débardage

3. Il organise et effectue la récolte des produits forestiers dans le respect de l'environnement

- il estime les quantités à exploiter
- il maîtrise les différentes techniques d'abattage
- il organise le chantier selon les consignes de l'employeur en tenant compte des opérations de débardage
- il choisit la direction de chute, il assure les travaux préparatoires à l'abattage, il réalise les travaux d'abattage selon les règles de bonne exécution et de sécurité
- il applique les consignes de son employeur liées au respect de l'environnement
- il maîtrise les différentes techniques d'ébranchage
- il écorce la grume ou les billons
- il repère les principaux défauts du bois (accidents, attaques d'insectes ou de maladie) en vue du tronçonnage (purge)
- il range et traite les rémanents
- il traite les grumes en vue de leur conservation
- il réalise ou participe au nettoyage du chantier (brûlage, mise en andain ...)

4. Il effectue le tri, le classement, la découpe et la préparation des produits abattus selon les indications de l'employeur

- il connaît les différentes qualités de bois
- il reconnaît les défauts et altérations du bois
- il demande les spécifications des produits à l'employeur et les note
- il effectue les découpes, classe et trie les produits débités en vue de permettre les opérations de débardage et d'assurer leur meilleure valorisation selon les directives de l'employeur
- il numérote et procède au cubage des produits
- il assure l'empilage
- il reconnaît les différents produits issus du façonnage